

Impressions de la GLFF suite à l'audition des Obédiences maçonniques à L'Assemblée Nationale le mardi 5 janvier 2021

La TRGM et la Présidente de la Commission Conventuelle de la laïcité ont répondu à l'invitation lancée par l'Assemblée Nationale sur le projet de loi confortant le respect des principes de la République. Elles ont participé à l'audition des Obédiences maçonniques auprès de la Commission spéciale chargée d'examiner ledit projet de loi et ont déposé un dossier contenant leurs remarques.

Peu de divergences avec les autres Obédiences, cela va de soi ! La GLFF proclame *son indéfectible attachement aux principes de tolérance, de laïcité, de respect des autres et de soi-même*. Cependant elle insiste sur l'exigence *d'œuvrer à l'accomplissement et au respect des droits des femmes, condition indispensable à l'universalité des droits humains* (Déclaration de principes, art. 3).

Femmes et franc-maçonnnes, les Sœurs savent ce qu'elles doivent à la laïcité sans laquelle elles n'auraient pas acquis la liberté qui est nôtre : émancipation par rapport aux dogmes religieux favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, droit des filles comme des garçons à l'instruction, droit de vote pour les femmes, accès à la contraception, égalité professionnelle et parité en politique, mariage pour tous, ... D'où l'importance toute particulière que porte la GLFF à ce projet de loi.

Il nous paraît essentiel de souligner que les rapports entre la République et les cultes reposent depuis la loi 1905 sur un équilibre qui constitue le socle de notre modèle de laïcité particulièrement franco-français. Et ces rapports reposant sur un principe de séparation s'appuient sur un régime juridique propre à l'exercice des cultes. Ce dernier doit être adapté à nos réalités, sans que soient remis en cause ses principes fondamentaux qui participent à l'identité de la République. Ainsi la laïcité en sera renforcée.

La GLFF approuve les grands objectifs du projet de loi :

- ¶ Renforcer le respect des principes républicains
- ¶ Garantir le libre exercice du culte avec la lutte contre l'islamisme radical

Mais les revendications communautaristes portées par les mouvements religieux et les coups de poignard dans le vivre ensemble nous alertent, car elles remettent en cause nos libertés individuelles. Relevons les actions d'opposition à l'IVG, l'exigence des certificats de virginité, les obstacles au droit à mourir dans la dignité, etc.

Autre entrave aux principes laïques et républicains : les créations d'écoles hors contrat, 1530 sur notre territoire !

Parmi nos craintes encore, la démission face à l'application des règles et des lois votées, bafouées par des remises en cause au sein même de l'espace public.

Toutes ces menaces, ces contestations des lois de notre République sont révélatrices de la volonté des fondamentalistes d'affirmer la primauté des préceptes religieux sur le droit institutionnel.

Aussi les articles de ce projet de loi portent-ils les espoirs du renforcement de nos principes laïques et républicains.

Les Députés présents lors de cette audition ont été très attentifs lors de notre exposé et ont posé beaucoup de questions. Nous avons pu exprimer notre engagement citoyen de liberté, d'égalité et de fraternité au sein d'une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Nous souhaitons, nous, franc-maçonnnes de la GLFF, redire notre intérêt pour les dispositions de ce projet de loi, et réaffirmer la suprématie de la loi civile sur les préceptes religieux, donner priorité à l'école publique et laïque et refuser le financement des cultes par l'Etat.